

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Annick Gagné](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b72202fa90216aa3b112b7a8>

Date d'obtention : 2022-06-03 12:26:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de suivre les étapes de la méthode.

Que cela sera plus rapide dans le traitement.

Que le fait que les intervenants n'ont pas à regarder les cellulaires, cela assure une protection.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La rapidité et l'uniformité des interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien suivre les étapes et de voir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Mais aussi de permettre une meilleure éducation.